2. LES MURS

en pierre sèche tels qu'ils sont construits depuis très longtemps dans le Jura constituent toujours le meilleur moyen de mettre les forêts en défends, là où les matériaux se prêtant à leur édification ne manquent pas. Leur forme et leur mode de construction varient selon la pierre qui est à disposition ; ainsi, dans les Franches-Montagnes, on utilise à cet effet généralement le calcaire roux et spathique de la Dalle nacrée (Callovien), qui représente d'ailleurs sur de vastes surfaces la seule formation quelque peu résistante, mais il se délite presque toujours en plaques de faibles dimensions ; ce fait impose l'établissement d'un mur bas et sommaire souvent, qu'il faut fréquemment relever. Dans le Jura vaudois et neuchâtelois, en revanche, où l'on dispose presque partout des calcaires très durs du Séquanien et du Kimeridgien — relativement peu stratifiés — il est possible d'édifier des murs plus hauts, stables et durables ; il convient d'en décrire ici brièvement le mode de construction, tel qu'il a été donné en particulier par ROBERT (168), qui a fait construire plusieurs kilomètres d'excellents murs.

Il importe avant tout de les fonder sur un sol bien nettoyé, libéré de la terre noire et des racines ; il peut être utile d'éliminer les arbres qui bordent leur tracé, car le balancement provoqué par les vents peut compromettre l'équilibre et la stabilité de l'ouvrage ; sur les terrains déclives, il faut créer une assise horizontale, en la constituant au besoin sous la forme de gradins successifs. Leur hauteur, adaptée à la topographie (s'ils longent le bord supérieur de la pelouse, ils peuvent être plus bas que s'ils sont situés au-dessous de celle-ci), va en général de 100 à 115 cm et leur largeur à la base de 80 à 90 cm ; celle-ci est fonction de la hauteur et de la qualité de la pierre, car la faible stratification des matériaux impose le choix d'une large assise ; leur parement doit présenter une inclinaison vers l'axe vertical de 15° (1 sur 4).

Les pierres du couronnement sont placées verticalement et solidement coincées entre elles ; d'elles dépend en grande partie la longévité des murs ; s'il importe qu'elles soient aussi grosses et aussi hautes que possible, il convient toutefois d'éviter qu'elles ne dépassent trop le parement sans quoi elles sont facilement renversées par le bétail (fig. nº 49). ROBERT recommande à juste titre de placer tous les 50 m environ une pierre en saillie de chaque côté de l'ouvrage, pour constituer en quelque sorte un escalier permettant aux promeneurs de franchir l'obstacle sans arracher la couverte. La construction d'un tel mur exige l'emploi d'une main-d'œuvre qualifiée et disposant de beaucoup d'expérience dans ce travail ; malheureusement les muretiers indigènes tendent à disparaître et l'on doit aujourd'hui faire appel de plus en plus à des ouvriers italiens, d'ailleurs souvent fort habiles dans cet art ; une équipe de muretiers doit comprendre si possible 3 ou 4 hommes.

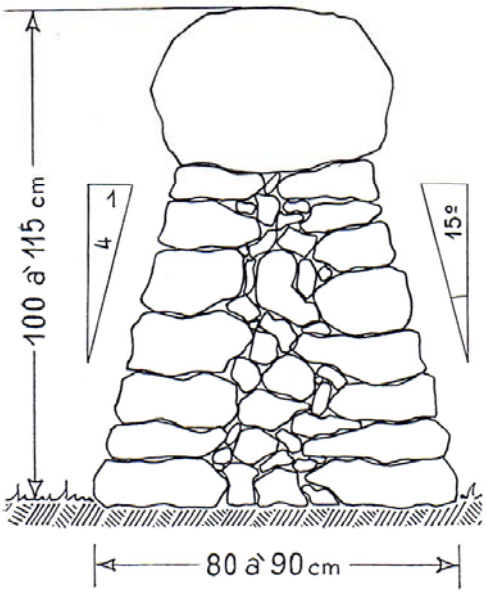

Fig. 49. — Le mur de pâturage et ses dimensions.

Il est nécessaire de choisir une pierre saine, résistant au gel ; contrairement à ce que l'on admet en général, la meilleure se trouve en surface, où l'érosion l'a déjà mise à l'épreuve. Il est souvent possible de coordonner l'épierrage des pelouses avec la construction ou la réfection des murs, ce qui réduit les frais.

Malheureusement les murs offrent une entrave fort gênante à l'exploitation des bois, surtout lorsqu'ils suivent la lisière inférieure des peuplements ; l'abattage, puis le débardage provoquent souvent à ces ouvrages des dommages importants. C'est pourquoi, lors de leur construction, il faut ménager suffisamment de passages aux endroits où le bois s'évacue et les fermer au moyen d'« emperchoirs » ou de « clédards » ; relevons qu'il est utile de maçonner à ces endroits la tête des murs, car ils sont là soumis à des sollicitations particulièrement préjudiciables à leur solidité.

Les murs en pierre sèche s'incorporent fort bien dans nos paysages jurassiens, dans les lignes douces et tranquilles de la chaîne. Ils sont durables et d'un entretien

Fig. 50. — Le mur bien construit s'incorpore de façon organique dans le paysage jurassien.

relativement peu coûteux. En revanche, les frais de construction sont élevés puisque l'édification d'un mètre courant revient de 10 fr. à 14 fr., y compris la fourniture et le transport de la pierre ; puis ils présentent le désavantage de constituer une clôture presque définitive, qu'il n'est pratiquement plus possible de déplacer lorsqu'un changement de la limite entre la forêt et le pâturage pourrait se justifier ; c'est pourquoi leur emploi ne doit être envisagé que lorsqu'on sépare des terrains ayant véritablement la vocation pour la culture à laquelle ils sont affectés. Trop souvent encore on construit des murs d'un coût disproportionné à la valeur réelle des pâturages qu'ils entourent.

Edouard Rieben, La forêt et l'économie pastorale, Vallorbe, 1957.